

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un devis pour la mise en place de l'application ZEN STARTER de gestion des ressources humaines

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant que pour faciliter la gestion des ressources humaines, il est nécessaire d'équiper les services de portails RH congés et absences, note de frais, temps et activités ;

Considérant les propositions des sociétés EURECIA, MANA TIME et BERGER LEVRAULT ;

Considérant l'offre de la société SAS EURECIA comme économiquement la plus avantageuse ;

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2025 chapitre 65 – Autres charges de gestion courante article 65818 – Autres redevances pour concessions, brevets, licences ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un devis avec l'entreprise SAS EURECIA, située 3 Chemin des Canelles 31320 CASTANET-TOLOSAN, pour la mise à disposition d'applications de ressources humaines – Portail RH (congés et absences), notes de frais, temps et activités – pour une durée de 36 mois et pour un montant HT de 14 580 € soit 17 496 € TTC ;

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 3 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.